

duit toute l'opposition formée de leur côté pour lors, sans qu'ils ayent fait aucune remontrance à Madrid ou à Bruxelles pour faire échoüer ladite entreprise, à quelque titre ou pretexte que ce puisse être, de sorte qu'il est constant que Messieurs les Etats étoient persuadés en ce tems-là, que ledit Octroi n'étoit pas contraire au Traité, & que de leur côté ils n'avoient rien à opposer à son exécution, quoiqu'il fût notoire, que Charles II. possédoit pour lors l'Espagne, les Indes, & les Pais-Bas, comme heritier immédiat de Philippe IV. qui avoit fait & arrêté le Traité de Munster avec les Provinces-Unies.

D'où il faut conclure, que les Directeurs des dites deux Compagnies, de même que Messieurs les Etats leurs Souverains étoient persuadés en 1698. qu'il n'y avoit point de Traité, qui empêchât les Habitans des Pais-Bas Espagnols de naviger & de trafiquer dans toutes les Places & Lieux libres des Indes Orientales & de l'Afrique, c'est-à-dire, dans tous les endroits, où les autres Nations de l'Europe commerçoient librement pour lors ; car s'ils s'étoient imaginés, qu'il y avoit eu quelque Traité, qui leur fût favorable à cet égard, il ne faut pas douter, qu'ils n'eussent fait valoir la prétention, qu'ils forment aujourd'hui contre S. M. qui ne possède rien aux Indes, & qui n'y demande qu'une liberté, qui est commune à tous les autres Princes de l'Europe.

Laquelle prétention, toute chimerique qu'elle est, auroit pu être soutenuë avec plus de vraisemblance de fondement contre Charles II. que contre S. M. I. puisque le premier jouïssoit de tous les avantages qui pouvoient lui rendre moins sensible la prétenduë exclusion des Habitans de ses Pais-Bas du Commerce des Indes, au lieu
que